Délibération n°2026-46

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260629-2026_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurélie Tual, Bruno Folliet (arrivé à 20h07), Océane Lanoe, Luc Charpentier, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo.

Absents excusés : Aurore Legrain, Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel), Emilie Housseau (pouvoir à Cathy Lozachmeur)

Secrétaire de séance : Géraldine Seguin

Délibération n°2026-46: Subventions et participations 2026

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions provenant des associations pour l'année 2026.

Associations communales	
ACCA	150 €
ACPG-CATM Chasné	225 €
APE	1 000,00 €
Chasné football asso	550 €
ASL	2463,50 €
Chasné Environnement Nature	200,00 €
Miravo (anciennement 7ème service)	75 €
Junior asso	450,00 €
TOTAL associations communales	**5 113.50 €**
Associations extérieures	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260629-2026_46-DE

La Prévention routière	100,00 €
Donneurs de sang	100,00 €
Les Restaurants du Cœur	100,00 €
Association Européenne de Liffré-Cormier	50,00 €
OCCE	1000,00 €
Total associations extérieures	1350,00 €
Total subventions 2026	6463.50 €

Participations :
ADMR 0,85 € * 1744 habitants = 1482.40 €
ACSE 175 0.20 € par habitants soit 348.80 €
Ille et Développement Adhésion 2026 : 400 €

Total subventions et participations : 8 694.70 €

Monsieur Bernard Fontaine, membre de la section Foot et Madame Cathy Lozachmeur, membre de l'ASL quittent la séance et ne participent pas au vote des subventions

Après délibéré, et vote à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de voter les subventions 2026 telles que présentées.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 29 juin 2026
Le Maire, M. Bertrand Bonenfant

MAIRIE DE CHASNÉ SUR ILLET
35250